



Changement des règles valables à partir du 1.7.2009

412 – PROCEDURE DE CHANGEMENT DE JOUEURS DURANT UN ARRÊT DE JEU

Lettres a, b et c inchangées

d) **NOUVEAU:** Une équipe en violation de la règle du dégagement interdit ne peut pas procéder à des changements de joueurs avant l'engagement suivant.

Si l'arrêt de jeu suivant le dégagement interdit coïncide avec un temps-mort publicitaire, ou si l'équipe fautive choisit d'utiliser son temps-mort à cet arrêt de jeu, elle n'a toujours pas l'autorisation d'effectuer un changement de joueurs.

Toutefois, une équipe peut faire un changement de joueur pour remplacer un gardien de but ayant été substitué par un joueur de champ supplémentaire, ou pour remplacer un joueur ou un gardien blessé, ou quand une pénalité a été infligée et que celle-ci affecte les forces en présence des deux équipes sur la glace.

L'identification des joueurs sur la glace se fera quand le puck quitte la crosse du joueur de l'équipe fautive.

Si malgré cela l'équipe change de manière non autorisée des joueurs, l'arbitre doit faire revenir ces joueurs sur la glace et donner un avertissement. Toute récidive de cette infraction dans la suite du match entraînera pour l'équipe fautive une pénalité de banc mineure.

Cette règle (440) est applicable dans toutes les ligues

440- ENGAGEMENTS

a) Pas de changement

b) **NOUVEAU.** Les engagements sont effectués exclusivement Sur l'un des 9 points d'engagements définis à cet effet.

Lettres c, d, e et f: pas de changements.

g) **NOUVEAU:** Les engagements auront lieu sur l'un des deux points d'engagement au fond de zone de l'équipe fautive:

1. Si des joueurs sont pénalisés et il en résulte que lors de cet arrêt de jeu, seules les pénalités d'une équipe sont inscrites sur le panneau d'affichage sauf:
 - a. Quand une pénalité est infligée après un but – engagement au centre de la glace
 - b. Quand une pénalité est infligée à la fin (ou au début) d'une période - engagement au centre de la glace
 - c. Quand l'équipe à la défense va être pénalisée et que des joueurs à l'attaque pénètrent dans la zone d'attaque au-delà de la première tangente des cercles d'engagements de fond de zone – engagement en zone neutre (voir point (f) de cette règle)
 - d. Quand l'équipe non-pénalisée commet un dégagement interdit – engagement en zone neutre à l'extérieur de la ligne bleue de l'équipe qui a commis le dégagement interdit.
 - e. Quand une infraction aux règles de jeu a été commise par des joueurs des deux équipes, causant un arrêt de jeu, l'engagement suivant sera tenu sur le point d'engagement le plus proche de l'infraction.

Remarque: Il n'y a pas d'autres exceptions.

h) **NOUVEAU:** Les engagements auront lieu au point d'engagement le plus proche, à chaque fois qu'il sera possible en zone neutre à l'extérieur de la ligne bleue:

1. Quand le jeu a été arrêté pour une raison non imputable à une équipe en particulier alors que le puck est en zone neutre

Note: Quand on ne peut pas clairement définir lequel des 4 points d'engagement en zone neutre est le plus proche, le point d'engagement au centre de la glace sera choisi pour l'engagement suivant

i) **NOUVEAU:** Point d'engagement après un hors-jeu de passe:

1. L'engagement aura lieu au point d'engagement le plus proche de l'origine du tir ou de la passe (même s'il a été dévié par un joueur à l'attaque ou à la défense ou par un officiel)

IMPORTANT: Pas de gain territorial.

k) **NOUVEAU:** Quand le jeu est arrêté pour toute raison qui n'est pas spécifiquement décrite dans les règles de jeu officielles, le puck sera remis en jeu sur le point d'engagement le plus proche du lieu de l'arrêt de jeu.